

FUT-SP

Fédération des **U**sagers des **T**ransports
et des **S**ervices **P**ublics

www.sos-usagers.com

37 boulevard Saint-Martin - 75003 Paris - email : contact@sos-usagers.com
Tél. : 01 42 72 11 15 - Fax: 01 42 78 84 71

**Sud
Rail**

Fédération des syndicats de travailleurs du rail
17 boulevard de la libération - 93200 - Saint Denis
Tel 01 42 43 35 75 - Fax 01 42 43 36 67
federation-sudrail@wanadoo.fr
www.sudrail.org

Union
syndicale
Solidaires

"GRÈVE DE LA GRATUITÉ" :

**Après le jugement de la Cour européenne des droits de l'homme
La fédération SUD-Rail et la fédération des usagers (FUT-SP)
RÉCLAMENT UNE TABLE RONDE
ETAT – ENTREPRISES DE TRANSPORT –
SYNDICATS - USAGERS**

Alors que la SNCF n'avait cessé de prendre de lourdes sanctions contre les cheminots qui, par exemple, pratiquaient la « grève de la pince » (refus de contrôler les billets), la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a jugé en juillet dernier que la « grève de la gratuité » est licite.

Les salariés des entreprises de transport françaises devraient donc maintenant pouvoir pratiquer cette forme de grève qui permet aux usagers de circuler sans payer.

On comprend bien pourquoi la direction SNCF est hostile à cette forme de grève qui serait au contraire particulièrement bien accueillie par les usagers. Elle redoute en effet que se développent ainsi les convergences entre usagers et cheminots qui veulent défendre le service public ferroviaire contre les dérives qui font de la SNCF une entreprise commerciale privilégiant la clientèle d'affaire des TGV aux dépens des usagers des trains de banlieue et des trains régionaux.

SUD-Rail et le FUT-SP estiment au contraire que le jugement de la CEDH crée une situation nouvelle. La France doit suivre cette jurisprudence.

C'est pourquoi la FUTSP et SUD-Rail demandent que le Ministère des transports organise une table ronde Etat-entreprises de transport – syndicats – usagers, afin d'étudier les modalités d'application à notre pays de la reconnaissance par la CEDH du droit à la « grève de la gratuité ».